

Liste des délibérations du conseil municipal de Saint-Nicolas-du-Pélem - séance du 23 janvier 2024

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Membres				VOTE			Décisions du conseil municipal
		En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	POUR	CONTRE	ABSTENTION	
2024 01 01	Désignation du secrétaire de séance	13	9	4	2	11	0	0	DESIGNE Mme BERNARD Christiane comme secrétaire de séance.
2024 01 02	Procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2023	13	9	4	2	11	0	0	APPROUVE le procès verbal
2024 01 03	Aménagement du hameau de Kerlouis : validation du document de consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre	13	9	4	2	11	0	0	VALIDE la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre en deux phases, VALIDE les documents de consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre DIT que les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2024 du Hameau de Kerlouis.
2024 01 04	Réhabilitation de l'îlot Mairie : devis de l'ADAC 22 pour une assistance à maîtrise d'ouvrage	13	9	4	2	11	0	0	AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le devis de l'ADAC 22 d'un montant de 4560.00 € HT, soit 5 472.00 € TTC DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.
2024 01 05	Dissolution de la Caisse des Ecoles	13	9	4	2	11	0	0	DECIDE de procéder à la dissolution de la Caisse des Ecoles ARRETE les comptes de la caisse des Ecoles conformément au compte de gestion de l'année 2020, DECIDE de reprendre l'excédent de fonctionnement de la Caisse des Ecoles d'un montant de 9 346.77 € dans le budget principal de la commune AUTORISE le comptable à intégrer les soldes du bilan de sortie de la caisse des écoles dissoute dans la comptabilité de la commune.
2024 01 06	Convention d'appui au recrutement du CDG 22 sur un emploi permanent	13	9	4	2	11	0	0	AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'appui au recrutement du CDG 22 dont la prestation s'élève à 2060 € pour l'accompagnement sur le processus de recrutement d'un agent technique polyvalent. PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Membres				VOTE						Décisions du conseil municipal
		En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	POUR		CONTRE	ABSTENTION			
2024 01 07	Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Centre Ouest Bretagne	13	9	4	2	8	LE CAËR Daniel, ANDRE Marilyse, LAGADEC Guy, PASCO Gérard, PAVEN Marie-France, DECOURCELLE Alain, LE GUILLOU Fabien, LELIEVRE Jean-Yves	0		3	BERNARD Christiane, LE ROUX Daniel, CARMES Arnaud	EMET un avis DEFAVORABLE sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Centre Ouest Bretagne. Le conseil municipal précise que le SCOT est un cadre de référence dans l'aménagement du territoire à long terme, le PLUi devra s'y conformer. Les communes sont contraintes dans un cadre réglementaire qui restreint leur liberté d'actions en matière de politique d'aménagement de leur territoire car elles devront être en cohérence avec le SCOT. Le développement des communes se fera en fonction de leur niveau de polarité déterminé dans l'armature territoriale inscrite dans le SCOT.
2024 01 08	Conventions de servitude au profit de Mégalis pour l'implantation d'armoires techniques	13	9	4	2	11	LE CAËR Daniel, ANDRE Marilyse, LAGADEC Guy, BERNARD Christiane, PASCO Gérard, PAVEN Marie-France, DECOURCELLE Alain, LE ROUX Daniel, CARMES Arnaud, LE GUILLOU Fabien, LELIEVRE Jean-Yves	0		0		AUTORISE monsieur Le Maire ou son représentant à signer les conventions de servitude correspondantes avec MEGALIS.
2024 01 09	Intercommunalité : Présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)	13	9	4	2	11	LE CAËR Daniel, ANDRE Marilyse, LAGADEC Guy, BERNARD Christiane, PASCO Gérard, PAVEN Marie-France, DECOURCELLE Alain, LE ROUX Daniel, CARMES Arnaud, LE GUILLOU Fabien, LELIEVRE Jean-Yves	0		0		ADOpte le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC), établi par les services de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh
2024 01 10	Mise en place d'un service temporaire de portage de repas à domicile	13	9	4	2	11	LE CAËR Daniel, ANDRE Marilyse, LAGADEC Guy, BERNARD Christiane, PASCO Gérard, PAVEN Marie-France, DECOURCELLE Alain, LE ROUX Daniel, CARMES Arnaud, LE GUILLOU Fabien, LELIEVRE Jean-Yves					PREND ACTE de la création du service temporaire de portage de repas à domicile par le CCAS pour les personnes retraitées, handicapées ou ayant un problème temporaire et domiciliées sur la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem sous réserve que le groupe AVEC/CEKB mette les valises de portage de repas à disposition du CCAS. VALIDE le principe de versement d'une subvention du budget communal sur le budget CCAS lors du vote du budget 2024. VALIDE le principe de mise à disposition du personnel communal au CCAS SIRET 262 200 355 00010. Une facture sera émise du budget communal pour la mise à disposition au CCAS.
2024 01 11	Personnel communal : création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité	13	9	4	2	11	LE CAËR Daniel, ANDRE Marilyse, LAGADEC Guy, BERNARD Christiane, PASCO Gérard, PAVEN Marie-France, DECOURCELLE Alain, LE ROUX Daniel, CARMES Arnaud, LE GUILLOU Fabien, LELIEVRE Jean-Yves	0		0		DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activités au service technique à temps non complet (18/35ème)